



COPIE 100

A 0046288

23/08/10/4

RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ALIMENTÉE AU GAZ NATUREL DANS LE CADRE DE L'OUVERTURE D'UN COMPTEUR

Nom installateur :
Adresse :

Organisme de contrôle :
Référence :

Inspecteur :
Tel :

Installation contrôlée : Adresse :

 Date du contrôle: 17/1/07
 L'habitant est : propriétaire locataire
 L' « Attestation à délivrer au Gestionnaire de réseau de distribution de gaz naturel (GRD) avant l'ouverture du compteur en application de l'Arrêté Royal du 28 juin 1971 »: est présente n'est pas présente

Caractéristiques de l'installation :

Compteur : Classe Q_{max} : 6 m³/h Fabricant: ACTARIS N° : 22603095 Index :

 Pression de service de l'installation intérieure: mbar

Appareils d'utilisation	Type	Marque	Puissance nominale
Nombre : 1	Chaudière	CHAUDEE C32	24 kW
2
3
...

Conclusion :

L'installation neuve:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

La nouvelle partie de l'installation:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ actuellement en vigueur et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

L'installation existante:
 est conforme aux prescriptions correspondantes⁽¹⁾ qui étaient d'application lors de la mise en service de l'installation et **est techniquement sûre.**
 l'essai d'étanchéité donne satisfaction.

(1) Les prescriptions correspondantes sont notamment les normes NBN D51-003, NBN D51-004, NBN B61-001 et NBN B61-002. Ces normes portent aussi bien sur la tuyauterie que sur les exigences liées aux appareils à gaz installés telles que l'amenée d'air de combustion et l'évacuation des produits de combustion.

Date: 17/1/07
 Signature de l'inspecteur de l'organisme de contrôle

 HAF1001 FR-v3
 EXEMPLAIRE: Blanc - GRD Rose - client Jaune - organisme de contrôle